

# Le CESE s'est prononcé sur les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 13/01/2015

Saisine liée : [LES DONNÉES NUMÉRIQUES : UN ENJEU D'ÉDUCATION ET DE CITOYENNETÉ](#)

Avis présenté par [M. Eric Peres](#), au nom de [la section de l'éducation, de la culture et de la communication](#) présidée par [M. Philippe da Costa](#).

La révolution du numérique a ouvert de gigantesques chantiers et opportunités dans notre vie quotidienne et domestique et dans de multiples domaines (santé, prévention, gestion intelligente des espaces publics, facilitant du quotidien, pratique démocratie etc.).

Pour être utilisables par le plus grand nombre, les vastes ressources numériques accessibles sur Internet nécessitent que soient mis en place des services de différentes natures : des moteurs de recherche, des réseaux sociaux, des services de géolocalisation, etc. Face visible des technologies de Big Data, un nombre restreint d'acteurs sont devenus aujourd'hui de véritables points de passage obligatoires pour un nombre significatif d'activités en ligne. À ce titre, ces plateformes facilitent notamment par l'abandon au quotidien de traces numériques et dont l'agrégat, que ce soit par des acteurs publics ou privés, peut porter préjudice aux secteurs d'activité.

Tant les citoyens, les entreprises que les États et leurs administrations participent pleinement à cet univers numérique sans toutefois en mesurer pleinement les opportunités ou les risques induits. Ce défaut de sensibilisation renforce l'asymétrie d'information entre les grands opérateurs d'Internet et les citoyens-utilisateurs. L'affaire PRISM ainsi que les révélations d'Edward Snowden ont permis à l'opinion publique mondiale de prendre conscience des risques d'hyper-surveillance facilitée notamment par l'abandon au quotidien de traces numériques et dont l'agrégat, que ce soit par des acteurs publics ou privés, peut porter préjudice aux libertés fondamentales.

Face à la domination des acteurs économiques américains et à la captation de la valeur produite en France qui en découle (faute de réponses économiques et fiscales adaptées), la question de l'indépendance économique et politique est posée. Sans offre de notre part, c'est à la fois des pans entiers de nos industries qui en souffriront et une approche de la gestion des données à l'opposé de nos exigences éthiques qui l'emportera, avec des risques en matière notamment d'atteintes à la vie privée dont nous apercevons seulement les prémices.

Dans un tel contexte, la maîtrise des données numériques est désormais devenue un élément crucial pour le siècle à venir. Si pour l'essentiel, les données qui transitent sur Internet sont aujourd'hui créées par les humains, dans un avenir proche, ce sont les objets connectés, leurs capteurs et autres robots qui généreront la majorité du trafic sur les réseaux. La capacité qui sera donnée aux citoyens de maîtriser ces nouveaux flux de données pourrait devenir l'une des caractéristiques les plus importantes de l'architecture informationnelle de nos sociétés.

Cela conduit le CESE à appeler de ses vœux la construction d'un cadre collectif juridique et éthique à cet écosystème numérique qui soit en mesure de garantir à tous les acteurs les mêmes droits et une défense effective de leurs libertés. Les réponses sont multiples : elles doivent être d'ordre technique, politique, juridique et éthique et être à même d'accompagner les transformations en cours en adaptant à la fois nos comportements, et en encourageant l'innovation et l'audace. Sous-estimer les enjeux du numérique, c'est prendre le risque de ne pas apporter une dimension protectrice des droits fondamentaux et de subir une évolution techniciste déshumanisante.

Avis voté en séance plénière du 13 janvier à l'unanimité.

[Eric Peres](#) est secrétaire général de FO Cadres et vice-président de la CNIL. Il siège au CESE à la section de l'éducation, de la culture et de la communication où il représente le groupe de la CGT-FO.